

**Placements** 

# 6.6 PLACEMENTS

# 6.6.1 Visas de prospectus

# 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FONDS ACTIF D'ACTIONS AMÉRICAINES BNI FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2030 BNI FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2031 BNI	4 décembre 2024	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ SERVICES DE COMMUNICATION SPDR  FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE SPDR  FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ BIENS DE CONSOMMATION ESSENTIELS SPDR  FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ ÉNERGIE SPDR  FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ ÉNERGIE SPDR  FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ SERVICES FINANCIERS SPDR  FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ SERVICES	10 décembre 2024	Ontario

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale1 SÉLECTIONNÉ DE LA SANTÉ SPDR FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ PRODUITS **INDUSTRIELS SPDR** FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ MATIÈRES PREMIÈRES SPDR FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ IMMOBILIER SPDR FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ TECHNOLOGIES **SPDR** FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ SERVICES AUX **COLLECTIVITÉS SPDR** FNB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2027 FNB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2028 FNB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2029 **FNB BMO D'ACTIONS** INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITÉ FNB BMO D'ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ FINB BMO ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES FNB BMO VENTE D'OPTIONS DE VENTE DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES **FNB BMO VENTE D'OPTIONS** D'ACHAT COUVERTES DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale1 FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR ÉNERGIE PROPRE **FNB BMO VENTE D'OPTIONS** D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES **CANADIENNES FNB BMO VENTE D'OPTIONS** D'ACHAT COUVERTES D'ÉNERGIE **FNB BMO VENTE D'OPTIONS** D'ACHAT COUVERTES DE **TECHNOLOGIE** FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE SERVICES **AUX COLLECTIVITÉS FNB BMO VENTE D'OPTIONS** D'ACHAT COUVERTES DE DIVIDENDES ÉLEVÉS DE SOCIÉTÉS EUROPÉENNES FNB BMO LINGOTS D'OR COUVERT **EN DOLLARS CANADIENS** FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À HAUT RENDEMENT COUVERTES EN **DOLLARS CANADIENS** FNB BMO D'ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ **FNB BMO D'ACTIONS** INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITÉ FNB BMO D'ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ FNB BMO À RENDEMENT BONIFIÉ FNB BMO OBLIGATIONS À TRÈS COURT TERME **FNB BMO VENTE D'OPTIONS** D'ACHAT COUVERTES DE

DIVIDENDES ÉLEVÉS DE SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
AMÉRICAINES		
CANOE EIT INCOME FUND	9 décembre 2024	Alberta
FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ META	10 décembre 2024	Ontario
FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ PALANTIR		
FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ TESLA		
FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ COINBASE		
FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ MICROSTRATEGY		
FNB HARVEST DIVERSIFIÉ D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ		
FONDS AMÉRICAIN À PETITE/MOYENNE CAPITALISATION PEMBROKE LYSANDER	4 décembre 2024	Ontario
FONDS DE PRÊTS STRATÉGIQUE CANSO LYSANDER		
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN DES ANCIENS CANSO LYSANDER		
FONDS D'ACTIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS À GRANDE CAPITALISATION RBC	6 décembre 2024	Ontario
FONDS FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2026 RBC		
FONDS FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2027 RBC		

FONDS FNB INDICIEL

D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
CANADIENNES OBJECTIF 2028 RBC		
FONDS FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2029 RBC		
FONDS FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2030 RBC		
FONDS STRUCTURÉ DE RENDEMENT SUPÉRIEUR CI	9 décembre 2024	Ontario
MRF 2025 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	9 décembre 2024	Ontario
PREMIUM GLOBAL INCOME SPLIT CORP.	10 décembre 2024	Ontario

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

# 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FORTIS INC.	9 décembre 2024	Ontario
INPLAY OIL CORP.	5 décembre 2024	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	4 décembre 2024	Ontario

S LIMITED 6 décembre 2024 Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES CI	4 décembre 2024	Ontario
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME CI		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE AMÉLIORÉES CI		
FONDS MONDIAL D'ACTIONS ET DE REVENU CI		
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU CI		

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale1 MANDAT PRIVÉ D'ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS **CANADIENNES CI** MANDAT PRIVÉ DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES CI PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU ESG MOSAÏQUE CI PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE ESG MOSAÏQUE CI PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ ESG MOSAÏQUE CI

FONDS SCOTIA D'ACTIONS 10 décembre 2024 Ontario CANADIENNES À FAIBLE **CAPITALISATION** FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS **MONDIALES** CATÉGORIE SCOTIA DE DIVIDENDES **MONDIAUX** FONDS SCOTIA D'ACTIONS **MONDIALES** FONDS SCOTIA D'ACTIONS MONDIALES FAIBLE EN CARBONE FONDS SCOTIA DE POTENTIEL **AMÉRICAIN** 

FNB ACTIF DE DIVIDENDES CANADIENS DYNAMIQUE

10 décembre 2024 Ontario

FNB ACTIF INTERNATIONAL DE **DIVIDENDES DYNAMIQUE** 

FNB ACTIF D'ACTIONS MONDIALES PRODUCTIVES DE REVENU DYNAMIQUE

FNB ACTIF D'OBLIGATIONS À TRÈS

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale<sup>1</sup>

### **COURT TERME DYNAMIQUE**

MULVIHILL ENHANCED SPLIT 9 décembre 2024
PREFERRED SHARE ETF
(FORMERLY, MULVIHILL U.S. HEALTH
CARE ENHANCED YIELD ETF)

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Ontario

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : <u>www.sedarplus.ca</u>.

### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

# enGene Holdings Inc. (l'« émetteur ») Accord pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 octobre 2024 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour procéder au placement d'actions ordinaires auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, le tout conformément aux documents déposés par l'émetteur auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec.

Fait le 28 octobre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision nº: 2024-FS-1066515

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 ») et au Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

# SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur Date du placement Montant total du placement

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9364-0936 QUÉBEC INC.	2024-04-30	57 632 \$
ADVANCED ENERGY MINERALS INC.	2024-11-28 au 2024-12-08	4 617 500 \$
AI/ML INNOVATIONS INC.	2024-10-31 au 2024-11-01	1 179 750 \$
AIMCO REALTY INVESTORS LP	2024-05-23	858 987 520 \$
ANGANY INC.	2024-11-25	11 100 586 \$
ATHENA GOLD CORPORATION (FORMERLY ATHENA SILVER CORPORATION)	2024-12-03	213 000 \$
ATOMIC MINERALS CORPORATION	2024-11-29	401 500 \$
AUCTUS - HERITAGE CALGARY PROPERTY FUND LP	2024-11-25	21 965 000 \$
AVVENTURA RESOURCES LTD.	2024-04-08	50 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-11-26	5 050 000 \$
BARCLAYS PLC	2024-11-04	30 264 000 \$
BMW CANADA INC.	2023-02-10	499 941 000 \$
BROOKFIELD REAL ESTATE INCOME CORP.	2024-12-01	824 149 \$
BRUST BEVERAGE COMPANY LTD	2023-07-28 au 2023-08-02	393 563 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CANADIAN GOLD RESOURCES LTD.	2024-11-18	1 599 900 \$
CANOE GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2024-11-29	2 088 426 \$
CAROLINA RUSH CORPORATION	2023-08-15	2 235 740 \$
CENTRAL EUROPEAN PETROLEUM LTD.	2023-07-25	160 000 \$
CHOICE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2023-08-01	350 000 000 \$
CITY VIEW GREEN HOLDINGS INC.	2024-11-27	2 342 513 \$
CNH INDUSTRIEL CAPITAL CANADA LTÉE	2023-08-11	399 532 000 \$
CONSOLIDATED LITHIUM METALS INC. (FORMERLY JOURDAN RESOURCES INC.)	2023-08-10	1 000 000 \$
CORPORATION MÉTAUX PRÉCIEUX DU QUÉBEC	2023-07-28	594 000 \$
CRESCENT CREDIT SOLUTIONS IXB, SCSP	2024-11-15	344 935 500 \$
CRESTPOINT INSTITUTIONAL REAL ESTATE TRUST	2024-11-29	100 029 062 \$
CYBEATS TECHNOLOGIES CORP. (FORMERLY, PIMA ZINC CORP.)	2024-11-28	1 665 400 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
DISCOVERY LITHIUM INC.	2023-08-14	2 000 000 \$
DSV A/S	2024-10-08	5 669 310 \$
ESGOLD CORP.	2022-12-28	559 500 \$
FIDUCIE DE CRÉDIT PRIVÉ AGF SAF	2024-11-29	5 420 000 \$
FIDUCIE DE LIQUIDITE SUR ACTIFS IMMOBILIERS	2024-11-28	193 574 093 \$
FIRST NORDIC METALS CORP.	2024-11-26	11 500 368 \$
FONDS D'HYPOTHÈQUES COMMERCIALES ACM	2023-07-31	25 244 388 \$
GLOBAL ENERGY & POWER INFRASTRUCTURE FUND II, L.P.	2024-09-17	281 167 \$
GLOW LIFETECH CORP.	2024-11-29	1 491 000 \$
GREYBROOK CHURCH & ADELAIDE LIMITED PARTNERSHIP	2023-10-03	29 196 655 \$
GROUPE TENET FINTECH INC. (FORMERLY GROUPE PEAK FINTECH INC.)	2023-08-18	7 625 000 \$
GROUPE TENET FINTECH INC. (FORMERLY GROUPE PEAK FINTECH INC.)	2023-08-01	2 598 000 \$
ICM CRESCENDO MUSIC ROYALTY FUND	2024-11-29	6 474 909 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ICM PROPERTY PARTNERS TRUST	2024-11-29	2 721 624 \$
INFIELD MINERALS CORP.	2024-11-26	459 500 \$
INFLECTION RESOURCES LTD.	2023-08-17	1 776 750 \$
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2023-08-10 au 2023-08-16	776 875 \$
INVESTX SERIES (SPX-C5) LIMITED PARTNERSHIP	2024-11-29 au 2024-12-02	456 360 \$
INVICO DIVERSIFIED INCOME FUND	2024-10-30	9 877 344 \$
KINGSETT CANADIAN REAL ESTATE INCOME FUND LP	2023-06-30	143 589 704 \$
LAKEPORT BEACH INC.	2024-11-25 au 2024-12-03	1 399 000 \$
LES RESSOURCES YORBEAU INC.	2023-08-04	439 833 \$
LOPHOS HOLDINGS INC.	2023-08-10	625 501 \$
MARATHON GOLD CORPORATION	2023-07-07	6 900 000 \$
METALS CREEK RESOURCES CORP.	2024-12-03	425 750 \$
METRO INC.	2024-11-27	500 000 000 \$
MINI MALL STORAGE PROPERTIES TRUST	2024-11-29	19 232 580 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
NEIGHBOURHOOD HOLDINGS INCOME TRUST I	2024-12-01	2 257 000 \$
NETSKRT SYSTEMS INC.	2024-11-29	6 749 999 \$
NG ENERGY INTERNATIONAL CORP.	2023-07-31	35 000 000 \$
NOREA CAPITAL I, S.E.C.	2023-08-14	18 649 753 \$
NORTHBRIDGE INDUSTRIAL FUND I LP	2023-08-15	17 295 000 \$
NORTHROCK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND	2024-07-19	173 548 \$
NUVAU MINERALS CORP. (FORMERLY 1000033660 ONTARIO INC.)	2024-11-26	6 960 218 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2024-12-02	59 360 750 \$
OCM AUTO FINANCING FUND LTD.	2024-12-09	1 683 000 \$
OWEMANCO MORTGAGE TRUST	2024-11-28 au 2024-12-06	395 400 \$
PEAKHILL INCOME OPPORTUNITY TRUST	2024-12-02	420 628 \$
PELOTON MINERALS CORPORATION	2023-07-28	55 000 \$
PENDER TECHNOLOGY INFLECTION FUND II LIMITED PARTNERSHIP	2023-02-02	50 158 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PIER 4 REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-11-29	2 737 047 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2024-11-27 au 2024-12-06	2 200 000 \$
PORTEFEUILLE IMMOBILIER - CLIENT PRIVÉ	2023-07-31	1 921 610 \$
PORTEFEUILLE IMMOBILIER - CLIENT PRIVÉ	2024-11-29	1 502 610 \$
PSP CAPITAL INC.	2024-11-26	843 000 000 \$
Q PRECIOUS AND BATTERY METALS CORP.	2024-11-29	250 944 \$
QNB METALS INC.	2024-11-28	510 000 \$
QUIMBAYA GOLD INC.	2023-08-08	1 017 802 \$
REALIZE MEDICAL INC.	2024-12-03	275 000 \$
RESSOURCES CARTIER INC.	2023-12-14	2 510 000 \$
ROMSPEN MORTGAGE INVESTMENT FUND	2023-05-01	1 174 557 \$
SECURE CAPITAL MIC INC.	2024-11-29 au 2024-12-05	520 000 \$
SERVICES DE MARCHÉ DISPENSÉ VAULT	2024-11-29	2 984 379 \$
SOFT N DRY DIAPERS CORP.	2024-11-29	467 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
STARFIGHTERS SPACE, INC.	2024-11-29	139 224 \$
STARPAX BIOPHARMA INC.	2022-12-31	300 000 \$
STARPAX BIOPHARMA INC.	2024-07-23	1 256 662 \$
STARPAX BIOPHARMA INC.	2023-03-22	2 079 000 \$
STARPAX BIOPHARMA INC.	2023-05-31	1 315 000 \$
STRIKEPOINT GOLD INC.	2024-11-27	1 388 500 \$
THE DAILY KALE MARKET INC.	2024-12-06	200 000 \$
THE51 VENTURES FUND II LP	2022-12-30	834 199 \$
TINONE RESOURCES INC.	2023-06-02	296 420 \$
TREZ CAPITAL PRIVATE REAL ESTATE FUND TRUST	2024-12-02	681 750 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-11-25 au 2024-11-29	408 101 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2024-11-25 au 2024-11-29	317 940 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-11-25	5 899 619 \$
VAULT COMMERCIAL MORTGAGE FUND	2024-11-29	1 625 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
VAULT CREDIT OPPORTUNITIES FUND LP	2024-11-29	1 525 000 \$
VAULT REAL PROPERTY SECURED DEBT FUND	2024-11-29	2 530 000 \$
VCCI 2023 FUND LP	2023-06-22	5 180 000 \$
VISIONSTATE CORP.	2023-08-18	500 000 \$
VR RESOURCES LTD.	2024-11-29	200 000 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT LP	2024-12-02	6 822 880 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2024-12-02	2 868 085 \$

# SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS OPTIMUM ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ	2023-01-01 au 2023-12-31	10 808 134 \$
FONDS OPTIMUM ACTIONS CANADIENNES SANS COMBUSTIBLE FOSSILE	2023-01-01 au 2023-12-31	18 296 434 \$
FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS COURT TERME HÉRITAGE ESG	2023-01-01 au 2023-01-31	51 591 028 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS UNIVERS BIAIS STRATÉGIQUES	2023-01-01 au 2023-12-31	30 761 703 \$
FONDS OPTIMUM OBLIGATIONS UNIVERS HÉRITAGE ESG	2023-01-01 au 2023-12-31	18 644 705 \$
FONDS OPTIMUM REVENUS MARCHÉS PRIVÉS	2023-01-01 au 2023-12-31	10 162 908 \$
FONDS OPTIMUM REVENUS MARCHÉS PUBLICS CORE+	2023-01-01 au 2023-12-31	3 589 315 \$
MANION WILKINS & ASSOCIATES SHORT-TERM INVESTMENT FUND	2021-01-01 au 2021-12-31	508 595 411 \$
MANION WILKINS & ASSOCIATES SHORT-TERM INVESTMENT FUND	2020-01-01 au 2020-12-31	393 784 578 \$
MANION WILKINS & ASSOCIATES SHORT-TERM INVESTMENT FUND	2022-01-01 au 2022-12-30	591 516 661 \$
MANION WILKINS & ASSOCIATES SHORT-TERM INVESTMENT FUND	2017-01-01 au 2017-12-31	401 148 230 \$
MANION WILKINS & ASSOCIATES SHORT-TERM INVESTMENT FUND	2019-01-01 au 2019-12-31	532 212 284 \$
MANION WILKINS & ASSOCIATES SHORT-TERM INVESTMENT FUND	2018-01-01 au 2018-12-31	521 920 972 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 **Divers**

### Fortis Inc. (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 novembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

- « dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;
- « prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 9 décembre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;
- « suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

- 1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada;
- 2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
- Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
- Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
- 5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
- 6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 6 décembre 2024.

Patrick Théorêt Directeur des opérations de financement

Décision nº: 2024-FS-1071877

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.